

AVIS AUX INTERVENANTS

RÉVISÉ :

Approche concernant l'audit de l'ANEPA pendant la COVID-19

Le 17 mars 2022

Depuis le début de la COVID-19 en mars 2020, la direction de l'ANEPA a fourni des conseils relatifs aux activités de vérification. Ils satisfaisaient aux diverses directives provinciales reliées à la COVID-19.

Cette approche, incluant l'audit virtuel, a permis de poursuivre les activités d'audit tout en garantissant le respect des protocoles reliés à la COVID-19. Les processus de certification sont restés rigoureux pendant la période de restriction reliée à la COVID-19.

Maintenant, la COVID-19 passe lentement au stade endémique. Les restrictions ont diminué à travers le Canada. En consultation avec Fertilisants Canada et CropLife Canada, la direction de l'ANEPA continue d'examiner et de réviser les lignes directrices concernant les audits. Le but consiste à assurer leur alignement avec les plus récentes recommandations, lignes directrices et directives des gouvernements (fédéral et provinciaux).

À compter du premier avril 2022, tous les audits, y compris ceux concernant l'assurance qualité, se feront à nouveau en personne. L'audit virtuel ne sera plus offert après cette date. Les auditeurs respecteront toutes les règles du site relatives à l'utilisation des équipements de protection individuelle et à la distanciation sociale. Si, dans le futur, une province ou une municipalité impose des restrictions COVID-19, les processus d'audit seront modifiés pour s'y conformer.

Nous remercions tous les intervenants de l'industrie d'avoir travaillé avec l'ANEPA au cours des deux dernières années alors que nous relevions les défis associés à la COVID-19.

Cette politique s'applique aux programmes suivants :

- ANEPA : Normes d'entreposage de produits chimiques agricoles
- ANEPA : Normes d'accréditation des sites de traitements de semences
- Fertilisants Canada : Code de pratiques de l'ammoniac anhydre
- Fertilisants Canada : Code de pratique concernant la sécurité de l'ammonitrate de calcium utilisé à des fins agricoles

- Fertilisants Canada : Code de pratiques concernant l'utilisation du nitrate d'ammonium à des fins agricoles.
- Certification de la gestion responsable des éléments nutritifs 4R de Fertilisants Canada.

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter votre auditeur.

Anthony Laycock
Directeur du programme
manager@awsa.ca